

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU JEUDI 12 JUIN 2014
Procès-verbal n° 08-2014

L'an deux mille quatorze, le douze juin, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, dans la salle des séances du conseil municipal, sur convocation régulière adressée à ses membres par Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, son Maire en exercice, qui a présidé la séance.

Présents: Jean-Pierre ROUGEAUX - Christian PETRAZ - Marie VIALLET - Elisabeth DAMS - Marie-Paule FALCOZ - Jean-Paul LAURENT - Isabelle FORAY - Michel RAPIN - Stéphanie FEUTRIER - Corine FALCOZ - Stéphanie MASSE - Gérard VUILLERMET

Procurations: Patrick LE GUENNEC (donne procuration à Jean-Pierre ROUGEAUX) - Marie-Pierre RAMBAUD (donne procuration à Stéphanie FEUTRIER)

Absent : Jean-Marie MARTIN

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard VUILLERMET

1- DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOREA

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne comme représentant du Conseil Municipal à la SOREA pour remplacer Monsieur Gérard VUILLERMET membre démissionnaire, Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX.

2- DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PARITAIRE DE CONCERTATION VALMEINIER - VALLOIRE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne comme membres de la commission paritaire de concertation Valmeinier-Valloire :

- Jean-Pierre ROUGEAUX (membre de droit)
- Corine FALCOZ
- Jean-Paul LAURENT
- Stéphanie FEUTRIER.

3- APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE AUX APPORTS EN COMPTE COURANT D'ACTIONNAIRES DANS LA SEM VALLOIRE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la Convention permettant aux autres actionnaires que la Commune, d'apporter en compte courant au bénéfice de la SEM Valloire (la société Savoie Stations Participation 700 000 €, la société CADS Développement 180 000 €, et la société Caisse d'Epargne Rhône-Alpes 120 000 €), et autorise la personne habilitée représentant la Commune à la signer.

4- SERVITUDES LOI MONTAGNE PISTE DES LUTINS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le dossier présenté,
- demande au Préfet du département de la Savoie la création, au profit de la Commune de VALLOIRE de la servitude prévue à l'article L.342-20 du Code du tourisme pour l'implantation de la piste des Lutins,
- demande au Préfet du département de la Savoie l'ouverture d'une enquête parcellaire préalable,

- déclare que la Commune de VALLOIRE prendra à sa charge les frais d'enquête sur les crédits de fonctionnement ouverts à cet effet,
- autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

5- SERVITUDES LOI MONTAGNE PISTE DES VERNEYS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le dossier présenté,
- demande au Préfet du département de la Savoie la création, au profit de la Commune de VALLOIRE de la servitude prévue à l'article L.342-20 du Code du tourisme pour l'implantation la piste des Verneys,
- demande au Préfet du département de la Savoie l'ouverture d'une enquête parcellaire préalable,
- déclare que la Commune de VALLOIRE prendra à sa charge les frais d'enquête sur les crédits de fonctionnement ouverts à cet effet,
- autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

6- TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de la suppression d'un poste de collaborateur de cabinet à mi-temps et la création à la place d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps plein.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce jeudi 11 juin 2014 à 20h30.